



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 488 – Convention de maîtrise d'ouvrage avec l'URCA

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims autorise la Directrice générale à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'Université de Reims Champagne - Ardennes relative à l'aménagement de places de parking dans le cadre de la résidence de la Muire.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE